

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-2230

présenté par
M. Aviragnet

à l'amendement n° 2155 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 78

Mission « Santé »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.